



Faire valoir mon autorité parentale

Par **pascal5980**, le **21/01/2012 à 22:00**

Bonjour, je suis le papa divorcé d'un enfant handicapé de 22 ans. Je n'en ai pas la garde mais nous avons l'autorité parentale conjointe. Depuis des années, j'implore mon ex-épouse pour que notre fils soit mis dans une institution spécialisée afin qu'il puisse avoir des activités et une communication. Aujourd'hui sa vie se résume à un alitement excessif (voir permanent), des repas rares et l'absence de son père. En effet, notre jugement de divorce spécifie que pendant toute la scolarité de l'enfant les hébergements se feront comme de règle. Super! la maman n'a jamais scolarisé Florent. Bon! c'est juste une mauvaise phrase dans un jugement de divorce qui m'empêche de voir mon fils aujourd'hui. Bref! conflit d'intérêt entre ex... (Aah pour Maman et l'absence d'un enfant pour Papa) Mais Flo dans tout cela... Sa vie devient quoi??? Flo est un enfant tellement vivant, communicatif, joyeux, chantant... Je souhaiterais vivement trouver le moyen pour que Flo ait une vie à la hauteur de sa personne: Fréquenter une structure d'accueil spécialisée où il pourrait s'épanouir mais aussi voir ses proches qu'il aime... Comment faire svprn Merci pour vos réponsesrn Cordialementrn Pascal

Par **Melanie555**, le **22/01/2012 à 11:48**

[citation]Comment faire svprn[/citation]rnrnUtiliser les pouvoirs que vous confère l'autorité parentale conjointe et agir enfin pour le bien être de votre enfant.

Par **cocotte1003**, le **22/01/2012 à 13:09**

Bonjour, puisque vous avez des "idées", préparez un dossier dans lequel vous démontrez que

vous pouvez assumer la responsabilité, les activités et la scolarité que vous souhaitez pour votre fils et vous saisissez le jaf du tribunal du lieu de résidence de l'enfant avec ou sans avocat, cordialement